

Décision n° 2023-116 du 31/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Oncologie et hématologie » de l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-115 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « oncologie et hématologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er

Sont nommés membres du comité scientifique permanent « oncologie et hématologie » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur ATTIGNON Valéry
- Monsieur BABAI Samy
- Monsieur BAY Jacques-Olivier
- Monsieur BERDAI Driss
- Monsieur BOUTONNAT Jean-Roger
- Monsieur DE COUCY Antoine
- Monsieur GUILLERM Jean-François
- Monsieur GUILLOT Bernard
- Madame KEMPF Emmanuelle
- Madame LAIGLE-DONADEY Florence
- Madame PIERRE Sabrina
- Monsieur PLANTAZ Dominique
- Monsieur QUESNEL Bruno
- Madame SCHMIDT Aline
- Madame TALEB Amina

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame DENANCE-MONTENY Micheline, Association UFC Que choisir
- Monsieur FONTENAY Franck, Association Ligue nationale contre le cancer

Article 2

La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 31 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale